



LA DGPE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

LA DGPE

EN BREF



L'année 2015 a été marquée par de nombreux événements pour la DGPE et notamment par sa création, qui a mobilisé l'ensemble des agents pendant plusieurs mois. Cette création est le fruit d'un processus de concertation et je tiens à remercier toutes les équipes qui ont contribué à sa réussite tout en continuant à assurer leurs tâches quotidiennes.

La DGPE a un rôle stratégique et primordial dans le fonctionnement et la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. En effet, notre direction a pour ambition de développer l'économie et l'emploi dans les filières agricoles, agroalimentaires et forestières, tout en les accompagnant dans la transition écologique. Pour cela, elle a de nombreuses prérogatives puisqu'elle gère l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'agriculture, la gestion de la PAC, l'agroalimentaire, la forêt, le bois, ou encore les relations européennes et internationales. Il est donc important de rendre compte de nos activités et d'illustrer notre fonctionnement et nos priorités d'action.

2015 a été une année importante pour le projet agro-écologique pour la France qui permet d'allier une performance à la fois économique, environnementale et sociale. Cette triple performance est une véritable opportunité pour les entreprises des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, qui doivent devenir les moteurs verts de notre économie française.

L'année 2015 a également été marquée par de nombreuses crises sanitaires et économiques. La capacité de réaction et d'adaptation de la DGPE a été très importante, avec, notamment, la mise en place dans des délais très réduits du plan de soutien à l'élevage doté de 600 millions d'euros en 2015.

L'année 2015 a aussi été une année importante pour l'environnement. Les négociations à l'échelle européenne et internationale ont été intenses. La COP21 a été un temps fort de l'année avec la participation de la DGPE aux négociations qui ont permis de signer l'Accord de Paris. Nous avons démontré que l'agriculture et la forêt étaient une des clés dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment à travers l'initiative 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat.

L'année 2015 est enfin une année de transition dans la mise en œuvre de la PAC. Notre volonté a été d'assurer la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC) suite à son importante réforme. Nous avons déployé des Programmes de développement ruraux (PDR) à la fois en métropole et en outre-mer. Nous développons sans relâche toutes les filières en accompagnant par exemple les entreprises laitières dans l'après-quota, en proposant des solutions conjoncturelles et structurelles, en particulier dans les filières animales et végétales. Nous avons mis en œuvre la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt avec la concrétisation de projets phare comme les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) ou encore en instaurant une stratégie de développement de la filière forêt-bois pour soutenir l'investissement et l'innovation des entreprises de l'industrie du bois.

Pour parvenir à la réalisation de toutes ces politiques, la DGPE gère d'importantes ressources qui nous permettent de peser sur l'économie agricole, agroalimentaire et forestière (10 milliards de crédits communautaires et 1,8 milliard du budget national).

Toutes ces actions s'inscrivent dans les valeurs de la DGPE. Ces valeurs sont incarnées par les femmes et les hommes qui y travaillent au quotidien, des agents proactifs, innovants, et mobilisés dans une optique d'excellence du service public et je tiens vivement à les remercier pour l'ensemble de leur travail, leurs talents et leur énergie.

Je tiens également à remercier l'ensemble de nos partenaires qui nous aident à relever ces défis et à être ambitieux dans les projets que nous portons.

Pour l'année 2016, la DGPE aura à cœur de renforcer son influence européenne et internationale pour offrir de nouvelles perspectives économiques à nos entreprises. Tous nos agents se concentreront sur le soutien des filières agricoles, agroalimentaires et forestières pour leur développement et, à chaque fois que cela sera nécessaire, les aider à traverser leurs difficultés. C'est donc sur une large programmation que la DGPE travaille, dans de nombreux domaines, pour toutes les filières et sur tous les territoires. ●

Catherine Geslain-Lanéelle,
Directrice générale de la performance
économique et environnementale des entreprises



SOMMAIRE

CHIFFRES CLES DGPE	6
CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI.....	9
FILIÈRES / CHEVAL	10
FORÊT / BIOÉCONOMIE.....	13
CHAPITRE II : COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE .	15
COMPÉTITIVITÉ.....	16
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	21
CHAPITRE III : EUROPE ET INTERNATIONAL	26
EUROPE.....	28
INTERNATIONAL	30
CHAPITRE IV : GOUVERNANCE ET GESTION DE LA PAC.....	31
GESTION DES AIDES DE LA PAC.....	16
GOUVERNANCE ET PILOTAGE.....	35
CHAPITRE V : OUTRE-MER.....	37
CHAPITRE VI : ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES	41



LES MISSIONS DE LA DGPE

La nouvelle direction a pour missions principales d'accompagner les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

À l'horizon 2020, la DGPE a l'ambition que les entreprises des filières agricole, agro-alimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations.

La DGPE poursuit cinq objectifs stratégiques sur la période 2015-2020 :

- Stimuler l'activité économique et l'emploi ;
- Stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales ;

- Renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales ;
- Créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif ;
- Le partenariat et l'engagement.

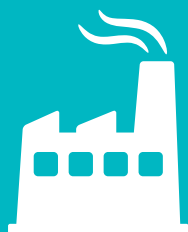
La direction générale s'appuie sur deux délégations ministérielles (DMEA et DMOM) et quatre services (SDFE, SCPE, SEI et SGPAC) qui s'emploient à :

- Améliorer l'adéquation offre-demande de la production française et à valoriser la diversité des filières ;
- Assurer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques et une cohérence d'approche entre filières ;
- Combiner systématiquement performances économiques et environnementales ;
- Tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française ;
- Conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde ;

- Influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France ;
- Éliminer les risques de corrections financières et sécuriser les dépenses agricoles de la PAC ;
- Améliorer l'efficacité de la DGPE en pilotant les performances et en développant la culture managériale ;
- Favoriser l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation dans l'action quotidienne.

La DGPE repose sur l'activité de ses 365 agents, mais également de celle des agents des services déconcentrés et des opérateurs de l'État, et les membres du réseau international. Ses partenaires publics (chambres d'agriculture, organismes de recherche et de développement, etc.) et privés (entreprises, interprofessions, organisations professionnelles...), et les réseaux interministériels contribuent également à son action. ●

CHIFFRES CLES DGPE



LES INDUSTRIES

AGROALIMENTAIRES
HORS ARTISANAT COMMERCIAL

REPRÉSENTENT :



434 700
SALARIÉS

16 220
ENTREPRISES

168,9 MILLIARDS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES
EN 2013 DONT

35,3 MILLIARDS
À L'EXPORTATION

A V E C

11,5
MILLIARDS



D'EUROS EN 2013,
L'AGROALIMENTAIRE*

REPRÉSENTE LE

3^e EXCÉDENT
COMMERCIAL

DE LA FRANCE,
DERRIÈRE L'AÉRONAUTIQUE ET
L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

4

STRATÉGIES DE
FILIÈRES
ULTRAMARINES
VALIDÉES

PRÈS DE **400 M€** DE SOUTIEN
AU FONCTIONNEMENT EN DOM

*Y COMPRIS PRODUITS AGRICOLES

LA FORÊT

MÉTROPOLITAINE

COUVRE

16,5

MILLIONS
D'HECTARES



SOIT **30 %**

DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN



LA FILIÈRE

FORÊT-BOIS

GÉNÈRE EN FRANCE ENVIRON

440 000

EMPLOIS

UN CHIFFRE D'AFFAIRES

ANNUEL DE L'ORDRE DE

60 MILLIARDS D'EUROS

180 000 EMPLOIS

EN LIEN AVEC LES

ÉQUIDÉS



160 M€ DE CRÉDITS
ÉTAT INVESTIS DANS
LA CRÉATION,
LA MODERNISATION
ET LE DÉVELOPPEMENT

DES ENTREPRISES DES SECTEURS
AGRICILES ET AGRO-ALIMENTAIRES

UN BUDGET DE **100 M€**
DÉBLOQUÉ AU
COURS DE L'ANNÉE 2015



POUR LE DISPOSITIF D'ALLÈ-
GEMENT DES CHARGES (FAC)

DANS LE CADRE DU PLAN
DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

453 AOP/AOC 
203 IGP VITICOLES
420 LABELS ROUGES

C.A. DE LA **FILIÈRE**
EN  **BIOLOGIQUE**
DE PLUS DE **10%** 
EN 2014

LES SURFACES BIOS SONT DE 1,12 MILLION
D'HECTARES, EN AUGMENTATION

200 GIEE
EN FRANCE

12 PÔLES DE
COMPÉTITIVITÉ
ACTIFS À TITRE
PRINCIPAL
DANS LES SECTEURS
DE  COMPÉTENCE
DU MINISTÈRE

45 
DÉCRETS D'APPLICATION
PRIS DANS LE CADRE DE LA
LOI D'AVENIR
POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

ENGAGEMENT DE
65 MILLIONS D'EUROS
DE CRÉDITS
CASDAR

12 CONSEILS
DES MINISTRES
EUROPÉENS
DE L'AGRICULTURE


LES EXPORTATIONS
DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES
S'ÉLÈVENT À **57,2**
MILLIARDS D'EUROS
EN 2014



106 
AGENTS DU MAAF
MIS À DISPOSITION
À L'INTERNATIONAL

55 MÉRITES
AGRICILES 
DÉCERNÉS À DES
PERSONNALITÉS ŒUVRANT
EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE
ET DE L'AGROALIMENTAIRE
FRANÇAISE À L'ÉTRANGER

150 SOUTIENS
À LA DÉCLARATION

4 POUR
1000

ENVELOPPE PAC
2014 – 2020 : **408**
MILLIARDS D'EUROS


DONT **64** MILLIARDS
POUR LA FRANCE

380 000
DEMANDEURS
D'AIDES PAC
POUR LA CAMPAGNE 2015



27 PROGRAMMES
RÉGIONAUX DE
DÉVELOPPEMENT RURAL

2 PROGRAMMES
NATIONAUX
ET **1** CADRE NATIONAL
ADOPTÉS

Agriculture dans le Gers.
Une agricultrice et ses chevaux.



CHAPITRE I : DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI

HERVÉ DURAND, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT, CHEF DU SERVICE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES ET DE L'EMPLOI (SDFE)

L'année 2015 a été marquée par une intense mobilisation des équipes du service du développement des filières et de l'emploi.

Il a fallu répondre aux urgences de la crise du secteur de l'élevage, s'attacher à prendre la mesure des déséquilibres de marché et leurs conséquences pour les entreprises agricoles mais aussi contribuer à y répondre en mobilisant des mesures nationales et communautaires.

Ce travail a nécessité une grande disponibilité et une grande réactivité en mobilisant nos partenaires de l'amont et de l'aval, en renforçant nos échanges avec les autres services de la DGPE et les opérateurs de l'Etat et en particulier de FranceAgriMer.

Nous avons également mené en 2015 d'importants chantiers structurants pour les filières :

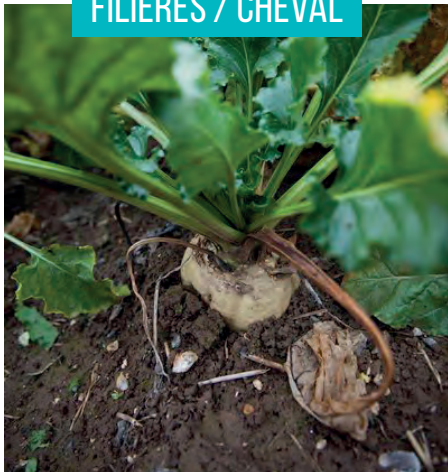
- Travailler sur la filière laitière et définir patiemment une stratégie pour essayer de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande ;

- S'approprier le contexte de l'après quota dans le secteur du sucre et contribuer à rassembler les acteurs de la filière dans une stratégie de filière à la hauteur des défis que nous avons à relever ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation et de valorisation de la ressource en bois en développant de nouveaux outils et en adoptant une stratégie nationale qui recueille le soutien de tous les acteurs concernés ;
- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation des droits de plantation dans le secteur viticole en s'attachant à simplifier la vie de nos usagers grâce à la dématérialisation des procédures, dont l'appui de FranceAgriMer a été déterminant ;
- Consolider la position de nos grands opérateurs. Il faut saluer l'adoption du contrat d'objectif et de performance de l'Office national des forêts (ONF) et les révisions du schéma territorial de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). Ce sont de beaux exemples du travail fait avec nos partenaires ;

- Participer au renforcement du cadre interprofessionnel et des accords interprofessionnels ;
- Développer le soutien aux démarches de contractualisation dans les filières et plus généralement au rééquilibrage des relations entre les opérateurs de l'amont et de l'aval ;
- Inscrire le développement de la bio-économie dans une stratégie interministérielle partagée et ambitieuse ;
- Concilier performance économique et environnementale des entreprises, en participant à la sélection des projets déposés au titre du programme des investissements d'avenir.

Ces quelques exemples témoignent de l'engagement des équipes du service du développement des filières et de l'emploi, de leur capacité d'expertise et de leur savoir faire, ceci méritait d'être salué dans ce rapport d'activité. ●

FILIÈRES / CHEVAL



Betterave sucrière en terre

LA STRATÉGIE POST QUOTAS SUCRIERS

Dans la perspective de la fin des quotas sucriers au 1^{er} octobre 2017, la DGPE a mis en place en 2015 différents groupes de travail thématiques associant l'ensemble des acteurs de la filière betterave-sucre pour traiter des problématiques concernant : la stratégie collective de la filière ; la compétitivité et l'innovation, en s'appuyant sur le plan d'actions stratégique établi dans l'enceinte de FranceAgriMer ; l'adaptation aux marchés et le suivi des marchés, en lien avec les évolutions de la réglementation européenne ; les débouchés de la canne pour la production ultra-marine, compte tenu de la baisse attendue de la valorisation économique des sucres.

En particulier, le groupe de travail réunissant planteurs et fabricants autour de la thématique

de la stratégie collective de filière, qui s'est réuni à quatre reprises entre décembre 2015 et février 2016, a permis de dégager les enjeux collectifs partagés par les acteurs et les actions à mettre en œuvre nécessitant une conduite interprofessionnelle. Ce groupe de travail a permis de jeter les bases d'une nouvelle organisation interprofessionnelle pour mettre en œuvre ces actions, adaptée aux changements économiques et réglementaires. Cette nouvelle structuration du cadre interprofessionnel devrait se mettre en place dans le courant de l'année 2016 et permettre ainsi à l'ensemble de la filière française d'aborder la fin des quotas sucriers avec ambition. ●

LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS PREND EN CHARGE LE FINANCEMENT DE SON CENTRE TECHNIQUE

À la suite des arbitrages budgétaires de l'automne 2014, l'Interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) a décidé d'inclure dans ses missions la thématique de l'expérimentation, et a travaillé à la mise en place d'une cotisation volontaire obligatoire pour assurer le financement du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), qui était jusqu'ici majoritairement financé par une taxe fiscale affectée.

La DGPE a accompagné, en s'appuyant sur l'action d'un ingénieur général du CGAER, les différents acteurs professionnels tout au long de ce défi majeur pour cette filière, au

regard de l'enjeu stratégique que représentent la recherche et l'innovation dans des secteurs très concurrentés au plan européen. Il s'est agi autant d'appuyer les décisions visant à protéger les salariés et préserver la capacité du centre technique à poursuivre son activité au service de la filière, que d'instruire dans des délais particulièrement serrés, en lien avec la DGCCRF, la demande d'extension de l'accord trouvé afin de pérenniser les financements du CTIFL. ●

Catherine et Francis Haraux. Maraîchers et horticulteurs. Radis, salades, choux, carottes, betteraves, poireaux, oignons





Trophées de l'agro-écologie 2015. Prix de l'innovation décerné au Gaec de la Pie (Mr Benoît Drouin). Ferme biologique de Tout-Joly. Toupeau de vaches laitières en pâture.

LA CRISE DU SECTEUR LAITIER ET L'UTILISATION DE L'ARTICLE 222

L'année 2015 a été marquée par la fin des quotas laitiers qui a entraîné une explosion de la collecte de lait en Europe. Conjointement au ralentissement des marchés export, cette situation a conduit à un fort déséquilibre des marchés laitiers. La DGPE a contribué à faire reconnaître au niveau européen la gravité de la crise qui touche les éleveurs laitiers. À l'automne 2015, une aide exceptionnelle aux éleveurs a été mise en place grâce à une enveloppe européenne de 420 millions d'euros dont environ 63 millions pour la France, ce qui a permis de renforcer le plan de soutien à l'élevage mis en place au niveau national. En parallèle, les mesures de stockages pri-

vé et public ont été renforcées afin d'alléger les marchés. La DGPE a également été force de proposition pour des mesures de limitation temporaire de la production de lait, qui ont donné lieu à des avancées au niveau européen dès le début 2016, avec l'activation de l'article 222 du règlement OCM unique.

Au regard de la crise qui devrait perdurer en 2016, notamment pour des éleveurs laitiers très affectés dans leur trésorerie, la DGPE devra proposer de nouvelles solutions au niveau européen, notamment en termes de financement des mesures de maîtrise de la production. ●

LES DROITS DE PLANTATION DANS LE SECTEUR VITICOLE

L'accord entre co-législateurs sur la Politique agricole commune (PAC) de 2013 a entériné la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion du potentiel de production viticole à compter du 1er janvier 2016, dont les textes d'application au niveau européen ont été finalisés au 1er semestre 2015. Cette victoire diplomatique, qui signait le maintien d'un outil de régulation dans le secteur viticole, se devait d'être ensuite mise en musique au niveau national, dans une concertation exemplaire entre administrations (DGDDI, FranceAgriMer, INAO, MAAF) et professionnels.

Le travail concerté et constructif réalisé par les acteurs de la filière en 2015 a permis de définir les modalités de gouvernance de la

filière et les orientations du nouveau régime. Le dispositif mis en place permet de préserver le potentiel de croissance de la filière viticole française tout en garantissant l'étanchéité entre les différents segments de production de vins lorsqu'il est souhaité. Malgré des délais contraints pour sa mise en œuvre, ce nouveau dispositif aboutit ainsi à une simplification substantielle des démarches à réaliser pour les producteurs et à une réduction drastique des délais d'instruction des dossiers de demande par les administrations (3 mois, contre 1 an auparavant). Le bilan de la première année de mise en œuvre devra permettre d'améliorer et de préciser les modalités de mise en œuvre de ce nouveau dispositif. ●



Projet CASDAR Gardois : protection de l'environnement, des ressources en eau et de développement de l'emploi dans le bassin de Rhony, Vistre et Vidourle par la viticulture biologique. Ravenelles en fleurs (adventices) dans une vigne en palissade.



Benoît Biteau, agriculteur (Identi'Terre) - prix de l'agriculture 2009. Elevage de chevaux de trait Poitevin Mulassier.

LA RÉVISION DU SCHÉMA TERRITORIAL DE L'IFCE

L'évolution des missions de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), liée en particulier à l'abandon de l'activité d'étalement public, impliquait une réflexion sur le schéma d'implantation territoriale de l'établissement. Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement pour la période 2014-2017 a donc prévu que l'établissement cède les biens immobiliers dont il est propriétaire dès lors qu'ils ne sont plus nécessaires à la réalisation de ses missions. Cette cession concerne 9 sites de l'établissement situés à Hennebont, Lamballe, Saintes, Tarbes, Pau-Gelos, Villeneuve-sur-Lot, Aurillac, Compiègne et Saint-Lô.

À cette fin, le Conseil d'administration (CA) de l'IFCE a donné mandat, le 15 octobre 2015, au directeur général de l'établissement pour négocier avec la SOVAFIM, société anonyme dont les capitaux appartiennent à l'État, la conclusion d'une convention établissant le cadre de cette cession (liste des sites, conditions de paiement, différé de jouissance...). Des discussions avec les collectivités territoriales éventuellement intéressées par la reprise des sites ont parallèlement été menées par la direction générale de l'établissement. Le CA de l'IFCE devra se prononcer, dans le courant de l'année 2016, sur cette opération immobilière d'ampleur. ●

FORÊT / BIOÉCONOMIE

L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « DYNAMIC BOIS »

L'année 2015 a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures issues du contrat de filière, élaboré par le Comité stratégique de la filière bois et signé le 16 décembre 2014. Parmi ces mesures, la plus emblématique porte sur le déploiement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) intitulé « DYNAMIC Bois » qui vise à dynamiser la récolte forestière dans le but de faciliter l'approvisionnement des unités de production de chaleur et à améliorer la qualité des peuplements. En seulement six semaines, 96 consortiums se sont formés entre acteurs de la filière pour présenter autant de projets, représentant plus de 170 millions d'euros d'aides.

Les actions réalisées et aidées dans le cadre des 24 projets finalement sectionnés ont pour objectifs prévisionnels de : récolter plus de 4 millions de mètres cubes de bois supplémentaires ; améliorer des peuplements forestiers sur près de 22 400 hectares ; regrouper la gestion, notamment dans le cadre de Groupements d'intérêt environnemental et économique forestiers (GIEEF). Les DRAAF et les services forestiers des DDT(M) sont en particulier chargés de l'instruction des demandes d'aide relevant du volet « DYNAMELIO » qui porte sur l'amélioration des peuplements. ●



Chêne-éraie-hêtraie de la forêt domaniale de Saint Hilaire-Saint Florent (49).

LES INDICATEURS DE GESTION DURABLE DES FORÊTS FRANÇAISES MÉTROPOLITAINES

La cinquième édition des indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines (IGD 2015) a été publiée le 7 mars 2016. Ce rapport élaboré par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en collaboration avec le groupement d'intérêt public ECOFOR, le laboratoire d'économie forestière de l'INRA-AgroParisTech et l'IRSTEA, est le fruit d'un travail collectif associant l'ensemble des parties prenantes forestières.

Les indicateurs de gestion durable sont historiquement ventilés selon 6 critères retenus lors de la conférence ministérielle d'Helsinki de 1993 pour la protection des forêts en Eu-

rope. 50 indicateurs dressent un état des lieux des ressources forestières en termes de surface, de volume de bois et de carbone. Ils comprennent également des éléments économiques, sociaux et environnementaux. Les évolutions constatées par rapport à la version de 2010 soulignent le rôle essentiel de la forêt à la fois dans l'économie française, notamment en matière d'emplois et de création de valeur ajoutée, mais aussi dans l'adaptation et la lutte face aux évolutions climatiques. ●



LA NÉGOCIATION DU COP DE L'ONF 2016-2020

La négociation du nouveau Contrat d'objectif et de performance (COP) pour l'Office national des forêts (ONF) s'est achevée le 7 mars 2016 par la signature du COP 2016-2020 par les ministres en charge de la Forêt, de l'Environnement et du Budget au terme de plus d'une année de négociation qui a débuté en septembre 2014. La renégociation du COP avait été anticipée d'une année à la suite des difficultés financières récurrentes rencontrées par l'Office. Cette négociation a donné lieu à de nombreuses réunions et consultations en présence des ministères de tutelle et de la fédération nationale des communes forestières qui se sont tenus tout au long de l'année 2015.

Cette négociation a permis de fixer à l'ONF pour la période 2016-2020, des objectifs ambitieux et cohérents avec le Programme national forêt bois en cours de validation notamment (mobilisation du bois en augmentation, meilleure prise en compte des problématiques des outre-mer, stabilisation des effectifs, cible fixée pour le désendettement). Un projet d'établissement qui sera finalisé en juin 2016, assurera la déclinaison et l'appropriation par les personnels de ce nouveau COP. ●



Agent patrimonial de l'ONF observant à l'aide de jumelles la flore et la faune d'une mare forestière. Celle-ci a été restaurée avec l'aide du Parc naturel régional du Perche.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le bureau bioéconomie (BB) a entamé les travaux d'élaboration de la Stratégie nationale bioéconomie (SNB), qui cherche à proposer une vision pour le développement, coordonnée et durable, des filières basées sur la biomasse pour la production alimentaire, de matériaux, de molécules biosourcées et de bioénergie. Le bureau a également poursuivi la mise en œuvre du Plan énergie méthanisation autonomie azote (EMAA), avec la tenue du premier comité de suivi du plan en février 2015. Le BB a veillé à ce que l'esprit de ce plan perdure et que les intérêts de la méthanisation agricole soient défendus dans

le cadre du nouveau comité national biogaz, mis en place en mars 2015 par la ministre en charge de l'environnement, et de ses différents groupes de travail.

De façon transversale, le bureau a également poursuivi l'accompagnement de l'Observatoire national des ressources en biomasse (ONRB), outil visant à éclairer l'évolution quantitative des usages non alimentaire de la biomasse et à mieux appréhender d'éventuels conflits d'usages et le module dédié aux ressources forestières, le Module forêt-bois (MO-FOB), en partie financé par la DGPE. ●

CHAPITRE II : COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

JULIEN TURENNE, CHEF DU SERVICE COMPÉTITIVITÉ ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (SCPE)

15

L'activité du service illustre en 2015 les défis des entreprises des secteurs agricole, forestier et agroalimentaire en matière de compétitivité et de performance environnementale, les interactions entre ces défis et la grande diversité des interlocuteurs et partenaires concernés :

- Adaptation des entreprises à la gestion des risques: soutien au développement de l'assurance récolte et du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) ;
- Mise en place d'un plan de soutien à l'élevage et restructuration bancaire ;
- Prise en compte de l'interdépendance amont-aval dans un environnement économique ouvert et travaux sur la contractualisation ;
- Maîtrise et réduction des pressions environnementales de l'activité agricole (nitrates, révision de l'indice de fréquence de traitement, contribution à la Loi biodiversité, prise en compte des enjeux liés à la qualité

de l'air, élaboration des mesures relatives à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) et appui aux investissements dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des entreprises agricoles (PCEA), contribution à la révision du règlement sur l'agriculture biologique ;

- Valorisation de la contribution des entreprises dans la lutte contre le changement climatique et contribution à l'élaboration de la stratégie nationale bas-carbone ;
- Évolution des réseaux d'appui, de conseil et de développement agricole et de l'environnement juridique de l'entreprise agricole: prise en compte du projet agro-écologique et de la régionalisation par les chambres d'agriculture et le CASDAR, adaptation du contrôle des structures et du rôle des SAFER, réorganisation de la relation de tutelle avec la tête de réseau (pacte d'avenir avec FNSAFER et Terres d'Europe-SCAFR, décret relatif aux missions des chambres) ;

- Travaux de préparation de la révision des zones défavorisées simples (ZDS) et appui aux actions territoriales via le réseau rural national.

Le SCPE a également proposé de lancer deux chantiers à partager au sein de la DGPE et du MAAF, en vue de l'élaboration de plans d'action pour l'innovation et la triple performance économique, environnementale et sociale des entreprises.

Cette activité illustre la mobilisation et l'engagement professionnel des agents de la sous-direction compétitivité (SDC) et la sous-direction performance environnementale et valorisation des territoires (SDPE), dans un contexte de réorganisation profonde des missions et des effectifs des bureaux. ●

COMPÉTITIVITÉ

STÉPHANE GIN

PRÉSIDENT DU COMITÉ AGRICOLE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE (FFA)

Après les travaux menés conjointement par la FFA, la DGPE et les organisations professionnelles agricoles sur l'élaboration du contrat socle pour les cultures de vente en 2014, l'année 2015 était une année charnière. Elle correspondait à la mise en marché par les assureurs de cette nouvelle offre ainsi qu'au lancement par quelques-uns d'entre eux d'une offre prairies. Dans un contexte de crise agricole, ces nouvelles offres étaient particulièrement attendues par les exploitants agricoles. Les enjeux étaient donc d'importance pour les assureurs et pour la DGPE.

Le premier enjeu était de réussir ensemble dans un délai fortement contraint. Le deuxième était de créer les conditions de réussite et de veiller à toutes les étapes de l'élaboration des contrats à une communication et une coordination efficiente entre assureurs et pouvoirs publics. Le troisième était de sécuriser la mise en place opérationnelle de ces contrats d'assurance en respectant les contraintes de chacune des parties :

- respect des règles d'éligibilité de ces nouvelles offres aux aides communautaires pour la DGPE,
- respect des contraintes opérationnelles de mise en marché pour les assureurs.

Pour la FFA, il convient de saluer la méthode de travail mise en place par la DGPE.

Pour chaque point délicat de ce dossier, cette dernière a opté pour une démarche participative de préparation et partage en amont avec les assureurs. Au-delà de cette méthode, les assureurs se félicitent des capacités d'écoute et de compréhension de ses interlocuteurs qui ont permis de trouver des solutions pragmatiques et efficaces dans l'intérêt de tous.

Des axes d'améliorations demeurent. La réussite de ce dispositif sera jugée par l'implication du monde agricole à souscrire ces nouveaux contrats. Cela passe par une double obligation :

- vis-à-vis des assurés, le dispositif doit être simple et pérenne,
- vis-à-vis des assureurs, le dispositif doit être co-construit le plus en amont possible de la souscription des contrats.

Au regard de ces conditions de succès, les enjeux pour les années à venir sont de stabiliser le dispositif et de prolonger la dynamique mise en place par la DGPE d'anticipation des prochaines campagnes (élaboration du cahier des charges, ajustements annuels...). La réponse à ces enjeux permettra de mobiliser sereinement les assureurs et leurs assurés pour faire du dossier gestion des risques agriculture le succès attendu par tous les acteurs de cette évolution structurante de la PAC 2020. ●



Pilotage d'un tracteur Fendt à l'aide d'un joystick.
Les Trophées de l'agriculture durable 2014, GAEC Ursule à Puyssault (85-Vendée).
Exploitation agricole biologique orientée agro-écologie, cette ferme de polyculture-élevage emploie 7 personnes sur 270 hectares cultivés.



Trophées de l'agro-écologie 2015. Prix de l'innovation décerné au Gaec de la Pie (Mr Benoît Drouin). Toupeau de vaches laitière en pâture dans la brume. Panneau «AB» à l'entrée de la ferme biologique de Tout-Joly.

LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE RELATIVE À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

En 2014, la Commission européenne a proposé un projet de règlement visant à lever les obstacles au développement de la production biologique dans l'Union européenne, garantir des conditions de concurrence équitables, améliorer le fonctionnement du marché intérieur et conforter la confiance des consommateurs. La Commission a proposé de mettre fin aux règles de flexibilité/dérogations existantes, de réorganiser les contrôles en privilégiant l'analyse de risque et en mettant fin à l'obligation d'un contrôle sur site au minimum par an, de mettre en place un seuil de déclassement automatique en cas de détection de substances non autorisées et d'exiger le respect des règles européennes pour les importations provenant de pays tiers sans accord commercial avec l'Union européenne sur les produits biologiques.

Dans cette négociation qui se poursuit en 2016, la position française, préparée par la DGPE, s'articule autour de deux axes :

établir les conditions favorables au développement de la production biologique européenne et consolider les garanties données au consommateur. Cela passe par une stabilisation des règles de production ou encore le maintien du contrôle annuel. Concernant le régime d'importation, apporter plus de transparence au système en demandant pour les producteurs de pays tiers qui n'ont pas d'accord d'équivalence entre leur réglementation nationale et celle de l'Union européenne de respecter la réglementation européenne. La Commission européenne a proposé une application à partir du 1er juillet 2017. Le Conseil a souhaité reporter l'application du 1^{er} janvier 2018. Dans tous les cas, la date d'application devra laisser aux opérateurs le temps de s'adapter aux nouvelles règles. ●



Boîte d'œufs bio.
Charles MONVILLE, aviculteur biologique, élevage de volailles et œufs sur le plateau de Saclay.



Agriculture dans le Gers.
Brebis Charolais.

LA CONTRACTUALISATION DANS LES FILIÈRES D'ÉLEVAGE

Pour évaluer le niveau de diffusion de la contractualisation, les freins et les leviers à son développement, les attentes et les pré-requis vis-à-vis de cet outil mais aussi les expériences réussies et les projets en la matière, le ministre a invité les opérateurs à répondre à des appels à manifestation d'intérêt. Ainsi deux questionnaires ont été élaborés par la DGPE avec l'appui de FranceAgriMer et transmis aux acteurs des filières viande bovine et porcine en septembre puis décembre 2015. Dans la filière porcine, les réponses au questionnaire ont notamment permis de constater le souhait d'un recours plus important aux contrats ou à une démarche expérimentale sur la contractualisation mais aussi d'identifier les points qui empêchent aujourd'hui de faire plus massivement le choix d'un contrat (culture du « spot », absence de prix de référence sur les pièces découpées...). Ces résultats doivent inciter

les acteurs professionnels, avec l'appui de la DGPE et de FranceAgriMer, à poursuivre les travaux techniques d'ores et déjà engagés et la DGPE à réfléchir à la mise en place d'un accompagnement technique et juridique des opérateurs dans leurs réflexions ou démarches.

La DGPE a également initié ou participé à de multiples rencontres avec des acteurs de la transformation et de la distribution (tous secteurs confondus), afin de connaître leurs bonnes pratiques et leurs projets en matière de contractualisation. Il a notamment été question de contrats dits tripartites, qui se déclinent par des engagements réciproques entre les différents maillons d'une filière (producteur, opérateur de la première et/ou deuxième transformation, distributeur) et la conclusion de contrats bipartites. ●

LE PLAN DE SOUTIEN À L'ÉLEVAGE

En 2015, face à la situation économique dégradée de certains éleveurs, un plan de soutien à l'élevage a été mis en place le 22 juillet et renforcé à plusieurs reprises. Il comprend des mesures de soutien d'urgence à la trésorerie, de nature sociale, fiscale et bancaire. La DGPE a été chargée de coordonner et de suivre la mise en œuvre des mesures bancaires via le Fonds d'allégement des charges (FAC) en lien avec FranceAgriMer, organisme payeur, les DDT(M), services instructeurs, et les DRAAF, pour un montant qui s'élève à plus de 150 millions d'euros de crédits nationaux et 63 millions d'euros de crédits européens.

Le FAC permet de prendre en charge une partie des intérêts d'emprunt des éleveurs concernés et, de façon exceptionnelle, d'accompagner la restructuration des prêts sous la forme d'un rééchelonnement des annuités ou d'une année blanche. Le financement d'un nouveau dispositif de garantie a également été mis en place pour faciliter la restructuration des prêts (Bpifrance, SIAGI). Au 31 décembre 2015, plus de 60 000 dossiers avaient été déposés et 11 000 dossiers payés, soit près d'un tiers des dossiers éligibles. ●



Entreprise Bijou, spécialisée dans la fabrication de pâtisseries traditionnelles (madeleines, biscuits, cakes, quatre-quarts, gâteaux, financiers...). Stockage.

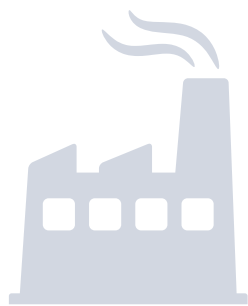
LES OUTILS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'année 2015 aura été marquée par le déploiement de plusieurs outils de financement des investissements au sein des exploitations agricoles, mais également au sein de la filière agroalimentaire. Un guide présentant les principaux outils de soutien aux investissements dans les secteurs agricole et agroalimentaire a été réalisé et présenté à l'occasion d'un Conseil supérieur d'orientation dédié au soutien à l'investissement dans ces secteurs le 2 juillet 2015.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les aides à la modernisation des exploitations agricoles sont mises en œuvre dans un cadre partenarial entre l'État et les Régions au travers du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) qui s'appuie sur les programmes de développement rural régionaux. Des documents d'orientations, référentiels de coûts et éléments de cadrage pour la mobilisation des crédits État et un système com-

mun de suivi ont ainsi été proposés. Dans un contexte de crise, les crédits l'État ont été portés en 2015 à 85 millions d'euros. Avec le FEADER, les Régions et les agences de l'eau, plus de 330 millions d'euros d'aides ont été attribués via le PCAE en 2015.

En complément, un volet du Plan d'investissement d'avenir (PIA), doté de 120 millions d'euros de crédits nationaux, a été dédié au soutien des Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A). Il vise la reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe, la modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole, l'innovation et la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires. FranceAgriMer est chargé de mettre en œuvre ce programme, sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par la DGPE. 35 millions d'euros d'aides publiques ont été attribués. ●





Lignes de production des biscuits BN.
Zone d'accumulation.

L'INNOVATION DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE

20

Plusieurs actions du contrat de la filière alimentation portant sur l'innovation se sont concrétisées en 2015, avec l'implication de la DGPE en lien avec les entreprises agroalimentaires :

- le guide illustré de l'innovation dans la filière alimentaire,
- le guide des trophées et concours de l'innovation dans la filière alimentaire,
- la feuille de route technologique de la filière alimentaire.

Le point d'orgue de cette mobilisation a eu lieu lors d'un colloque exceptionnel « Innovation et créativité alimentaires, atouts de la France », le 15 mars 2016, conclu par la DGPE et la DGE. La convention de partenariat avec Bpifrance pour le soutien à l'innovation a également été renouvelée pour la neuvième année consécutive. Depuis 2007, plus de 184 projets ont été soutenus pour un montant de plus de 6 millions d'euros.

La DGPE a été également impliquée dans des appels à projets s'inscrivant dans la solu-

tion « alimentation intelligente » de la Nouvelle France Industrielle :

- « Reconquête de la compétitivité des outils d'abattage et de découpe » et « Innovation et Compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires », 95 millions d'euros, gérés par FranceAgriMer (P3A) ;
- Alimentation fonctionnelle/sur mesure (PIAVE AGRO), 20 millions d'euros, géré par Bpifrance ;
- « Industrie et agriculture éco-efficentes », géré par l'ADEME.

28 projets ont été sélectionnés pour 45,4 millions d'euros d'aides publiques. Ces projets visent l'automatisation des process et la construction d'unités de production dans les filières viandes, la mise au point d'une nouvelle offre technologique répondant aux besoins de maîtrise sanitaire et de traçabilité des aliments, le développement de nouveaux produits ou ingrédients répondant à des régimes alimentaires spécifiques, et le développement d'équipements industriels moins énergivores. ●

Le «Domaine de Saint Loup», site de la fromagerie Émile Graindorge, produit le camembert AOP de Normandie au lait cru.



PLUS D'INFORMATIONS

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/Guide-Innovation-HD-Internet_cle871c82.pdf

<http://agriculture.gouv.fr/linnovation-creation-de-valeur-ajoutee-dans-la-filiere-alimentaire>

http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1606-iaa-feuillederoute_vf.pdf



PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Séminaire du Réseau Rural National. Accompagner les transitions des territoires ruraux 2014-2020.

L'ANIMATION DES TERRITOIRES RURAUX PAR LE RÉSEAU RURAL NATIONAL (RRN)

Le programme national a été approuvé par la Commission européenne le 13 février 2015. Doté d'une gouvernance originale, il est piloté par le MAAF, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Association des régions de France (ARF). Il est doté d'un budget de 23 millions d'euros de FEADER pour la période 2015-2020. Le Réseau national a vocation à soutenir les actions et projets des 27 réseaux régionaux en valorisant les démarches de bonnes pratiques et en encourageant les projets innovants en vue de contribuer à améliorer la qualité de mise en œuvre des programmes de développement rural.

L'enjeu du réseau est d'animer et de mettre en place des activités pertinentes correspondant aux besoins des régions et acteurs du dé-

veloppement rural, d'assurer l'articulation et la coordination de l'ensemble ainsi que la diffusion des résultats et leur communication. C'est ainsi qu'un appel à propositions de projets de mobilisation collective pour le développement rural, réalisé au premier semestre 2015, a permis de sélectionner 16 partenariats regroupant une centaine de structures autour de projets d'une durée allant jusqu'à 3 ans et couvrant cinq champs thématiques : l'agro-écologie, la gouvernance alimentaire locale, le lien urbain-rural, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire. Le réseau national participe également au réseau rural européen avec l'ensemble des réseaux des États-membres, et il permet de renforcer la visibilité des politiques de développement des territoires. ●



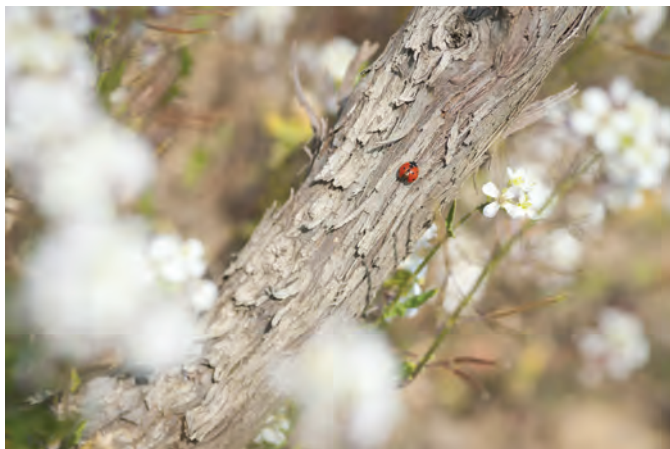
Trophées de l'agro-écologie 2015. Prix de l'innovation décerné au Gaec de la Pie. Ferme biologique de Tout-Joly. Benoit et Hervé Drouin, éleveurs laitiers et producteurs de poulets de Loué. Benoit a participé à la création de Grains de Terroir Bio (GTB) garantissant une production locale des aliments. Composés d'une trentaine d'agriculteurs biologiques de la filière «volailles de Loué», GTB collecte les céréales et les protéagineux produits pour être transformés en aliments par la coopérative biologique de Rennes (UFAB).

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE : UN RÉSEAU MODERNISÉ, CONFORTANT LES CHAMBRES RÉGIONALES

La création de nouvelles régions définies par la Loi NOTRe a amené les chambres d'agriculture à adapter leur organisation en fusionnant certaines chambres régionales afin de disposer d'une organisation en cohérence avec les nouveaux périmètres des régions. Une réorganisation rapide était d'autant plus importante que les Régions sont responsables de la politique de soutien aux entreprises et ont pour mission de fixer les orientations régionales concernant le développement économique et l'innovation. Par ailleurs, les Régions sont autorités de gestion du FEADER sur la nouvelle programmation 2014-2020. L'ordonnance n° 2015-1538 relative à l'évolution des circonscriptions des chambres d'agriculture et le décret n° 2015-1539 portant dispositions pour l'adaptation des chambres d'agriculture à la réforme régionale ont été

signés le 26 novembre 2015 et ont permis de fixer les modalités de regroupements des chambres concernées qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2016.

En application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), les chambres régionales se voient en outre confortées dans leur rôle de pilote des actions du réseau des chambres et sont amenées à contribuer au déploiement de l'agro-écologie par la mise en place de systèmes conciliant performance économique et performance environnementale. Elles sont notamment chargées de coordonner la capitalisation des résultats des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) en lien avec les organismes de développement agricole concernés. ●



Projet CASDAR Gardois : protection de l'environnement, des ressources en eau et de développement de l'emploi dans le bassin de Rhony, Vistre et Vidourle par la viticulture biologique.



Salariés en entreprise de territoire (EdT) en formation «Certiphyto». Démonstration de désherbage mécanique. Ferme d'exploitation agricole du lycée agro-environnemental d'Arras.

LA STRATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE : UN SCHÉMA INTÉGRATEUR FACE AUX DÉFIS DE LA TRIPLE PERFORMANCE

La COP21 s'est conclue le samedi 12 décembre 2015 par l'adoption de l'Accord de Paris, un instrument juridique historique, applicable à tous, adopté par l'ensemble des parties et signé le 22 avril 2016 à New York. Cet instrument s'appuie sur la publication par 187 pays de leurs projets de contribution nationale. L'Union européenne a communiqué le 6 mars 2015 sa contribution, qui prévoit une réduction d'au moins 40 % des gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2030. La France a publié, dès le 17 août 2015, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, par laquelle elle s'engage à réduire ses émissions de GES, par rapport à 1990, de 40 % en 2030, et de 75 % (facteur 4) en 2050. Elle instaure aussi une Stratégie nationale bas-carbone (SNBC), par décret du 18 novembre 2015, qui précise les caps intermédiaires de réduction par périodes de 5

ans (appelés « budgets carbone »), à prendre en compte par les décideurs publics.

La DGPE a été chargée de l'élaboration de cette stratégie pour les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier. Elle permet d'intégrer les grandes priorités du ministère face aux défis : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, la compétitivité, l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement en général. Elle repose sur la prise en compte des effets des politiques actuelles (PAC et verdissement, MAEC, etc.), le soutien à l'élevage et intègre la mise en œuvre renforcée du projet agro-écologique, dont le plan agroforesterie est un outil important pour lutter contre le changement climatique. La gestion durable des terres y apparaît comme un enjeu majeur et l'effet « pompe à carbone » des forêts est renforcé. ●

POURSUITE DE L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES SUR LES SOLS POUR CONSTRUIRE LES POLITIQUES DE DEMAIN

En 2015 s'est déroulée « l'année internationale des sols ». La participation de la DGPE au Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol permet de soutenir l'acquisition de connaissances sur la qualité des sols, dont leur niveau de stockage du carbone. Fin 2015, le programme « inventaire, gestion et conservation des sols » du GIS a engagé des travaux permettant d'as-

surer à échéance de deux ans une couverture presque exhaustive du territoire métropolitain.

L'année a également été marquée par la préparation de la deuxième campagne décennale du « réseau de mesures de la qualité des sols » lancée sur le terrain début 2016. L'accessibilité des informations sur les sols est renforcée

grâce à la rénovation du portail du GIS Sol et d'outils en ligne de consultation d'informations sur les sols. Ces connaissances alimentent les politiques publiques, notamment la révision des zones défavorisées simples (ZDS) et contribuent à nourrir l'initiative « 4 pour 1000 » portée par le ministre de l'Agriculture à l'occasion de la COP 21. ●



Projet CASDAR sur l'agriculture de conservation.
Mains déversant de la terre, dans un champ de pomme de terre.

UN INDICATEUR DE PRESSION ENVIRONNEMENTALE AU SERVICE D'UNE POLITIQUE : L'EXEMPLE DE L'IFT

L'Indicateur de fréquence de traitements (IFT) permet de suivre l'utilisation des pesticides à l'échelle de l'exploitation agricole. Il est mobilisé dans un certain nombre d'actions publiques, Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), fermes Dephy, certification environnementale, afin d'évaluer les objectifs et progrès en termes de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il est également utilisé pour le diagnostic agro-écologique des exploitations et par certains Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

En 2015, la méthodologie a été rénovée afin de mieux refléter les pratiques agricoles. Une boîte à outils contenant un manuel, les données pour le calcul de l'IFT, les valeurs repères pour interpréter les résultats ainsi qu'une calculatrice, a été mise en ligne afin que le calcul soit accessible à tous. ●



Réunion du Comité Etat-Région pour la mise en place du FEADER 2015/2020 présidé par Stéphane Le Foll et René Souchon, président de la Commission agriculture de l'ARF.

LA LOI D'AVENIR : UNE POLITIQUE FONCIÈRE RENFORCÉE ET LE DÉFI DE LA RÉGIONALISATION.

25



La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a pour double objectif d'assurer le renouvellement des générations d'exploitants et de préserver l'aménagement des territoires par une protection accrue des espaces agricoles, naturels ou forestiers. La loi crée de nouveaux outils : principe de compensation collective agricole, observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers aux compétences élargies et commissions départementales des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La loi vient en outre renforcer la place des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) en tant qu'acteurs du foncier au service de l'État et des Régions, notamment en élargissant la portée de leur droit de préemption. Enfin, elle adapte le contrôle des structures dans un objectif de maintien d'une agriculture diversifiée, riche

en emploi et génératrice de valeur ajoutée. La mise en œuvre de cette réglementation s'effectuera désormais au niveau régional (antérieurement au niveau départemental), à travers les Schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles (SDREA). Ce schéma est ainsi pris par le préfet de région, sur la base d'un modèle arrêté par le ministre de l'Agriculture et après avis du conseil régional, de la chambre régionale et de la Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR).

L'année 2015 a été consacrée plus particulièrement à l'élaboration des textes d'application, s'agissant notamment du volet foncier : 7 décrets ont ainsi été préparés et adoptés (3 CDPENAF, 1 OENAF, 2 SAFER, 1 contrôle des structures). Les arrêtés ministériels nécessaires à la pleine application de ce décret ont également été publiés en 2015. ●

CHAPITRE III : EUROPE ET INTERNATIONAL

26

PATRICE DE LAURENS, CHEF DU SERVICE EUROPE ET INTERNATIONAL (SEI)

L'année internationale 2015 a été rythmée, intense et fructueuse. Que ce soit sur le plan des politiques européennes, sur celui des grands enjeux mondiaux, sur celui de l'amélioration de notre position économique en matière d'échanges extérieurs ou sur celui du renforcement de nos partenariats publics avec de nombreux pays du Monde, le service a conduit des négociations, participé à d'autres, organisé des événements internationaux, piloté des projets, mené des réflexions et animé le réseau du MAAF à l'international.

L'activité européenne a été dominée en interne, pour ce qui est de la Politique agricole commune (PAC), par les négociations sur les mesures nécessitées par la crise de l'élevage, par les négociations sur l'agriculture biologique et le pilotage d'une réflexion prospective de grande ampleur sur la « PAC 2020 », et pour ce qui est des autres politiques eu-

ropéennes par celles relatives à la politique commerciale (OMC, accords de libre-échange) ou à la politique environnementale (directive NEC) et bien sûr au budget européen.

En ce qui concerne les biens publics mondiaux, la question du climat et de son lien avec l'agriculture et la sécurité alimentaire a dominé l'actualité. Le lancement de l'initiative « 4 pour 1000 » lors de la COP 21 a été un très grand succès comme les deux symposiums internationaux que nous avons organisés à l'OCDE et en avant-première du Salon international de l'agriculture (SIA) qui l'ont précédé et qui l'ont préparé.

Pour ce qui est de nos relations avec les États étrangers, l'activité a été foisonnante et marquée, notamment, par la reprise de nos relations avec l'Iran sur des bases très prometteuses ainsi que par le déroulement de la

mission d'expertise de très haut niveau que nous avons menée en Arabie Saoudite.

Sur le plan national la répartition « historique » des missions entre Sopexa et BusinessFrance a abouti. Nous avons organisé pour la première fois une journée export qui a réuni près de 250 entreprises et nous avons encore renforcé notre réseau de conseillers agricoles à l'étranger ainsi que d'experts auprès d'organisations internationales.

Enfin nous avons remporté une grande victoire diplomatique à l'Office mondial de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève, en faveur de la protection des indications géographiques. ●



FRÉDÉRIC MICHEL

CHEF DU SECTEUR AGRICULTURE, ALIMENTATION ET PÊCHE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES AFFAIRES EUROPÉENNES (SGAE)

2015 était la première année d'entrée en vigueur de la nouvelle Politique agricole commune (PAC), avec l'ensemble de ses nouveautés et en particulier le verdissement. Le SGAE a travaillé en étroite collaboration avec la DGPE pour procéder à la notification des choix français à la Commission européenne et répondre aux consultations publiques que cette dernière organisait. L'année a également été marquée par la poursuite de la révision de la réglementation, comme par exemple celle qui a trait à la production et à l'étiquetage des denrées issues de l'agriculture biologique. Là encore, en partenariat avec les autres administrations concernées, la DGPE a fourni un grand nombre de positions à défendre, que le SGAE a diffusé et validé de façon à ce qu'elles soient défendues dans toutes les enceintes où le sujet était abordé (aussi bien au Conseil qu'au Parlement européen). Enfin, il est difficile d'évoquer l'année 2015 sans parler de la crise qui a touché de nombreux secteurs, et notamment ceux de l'élevage. Les difficultés, liées à la surproduction mondiale, à l'embargo russe, nécessitaient une approche européenne, afin de négocier les éventuelles mesures à prendre.

C'est le propre d'une politique intégrée comme la PAC, qui touche des aspects très variés, de susciter des débats importants en interministériel. La PAC reste le principal poste de dépense de l'UE, et en tant que contributeur net, le ministère du budget est particulièrement attentif. La PAC est également au centre de la politique française en matière de nutrition, d'alimentation, ce qui génère un réel intérêt de la part du ministère en charge de la santé ainsi que de l'administration de la répression des fraudes (en particulier pour la réglementation liée à l'agriculture biologique). Bien entendu, on ne peut pas évoquer la PAC sans parler des enjeux environnementaux, qui ont nourri de très nombreux échanges avec le MEEM, et des enjeux économiques. L'actualité particulièrement riche du point de vue des discussions commerciales internationales a bien entendu été l'occasion d'échanges importants avec la direction générale du Trésor, par exemple.

La PAC fait partie à ce titre des politiques les plus « interministérielles » et il est peu de sujets qui n'impliquent pas au minimum

un autre ministère. C'est d'ailleurs ce qui fait tout l'intérêt d'avoir des relations solides entre la DGPE et le SGAE de façon à asseoir les positions défendues au niveau européen sur des consensus interministériels.

La DGPE est reconnue pour son grand professionnalisme, et en matière européenne par son expertise. Les propositions qui sont portées sont donc solidement étayées et les discussions permettent rapidement d'identifier des marges de manœuvre. Pour autant, certains sujets sont particulièrement sensibles : les questions environnementales, par exemple, sont celles qui ont généré le plus de besoins d'arbitrage. Les discussions ont parfois été complexes, voire tendues et des positions ont été définies qui conduisaient les administrations à revoir leurs ambitions pour pouvoir obtenir une position consensuelle. Mais même si les discussions sont parfois longues et frustrantes, elles n'aboutissent jamais à un blocage. ●



Tom Vilsack, Secrétaire à l'Agriculture des États-Unis et Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt participent à une rencontre informelle avec des étudiants en agroécologie d'AgroParisTech et leurs professeurs.

EUROPE



LES NÉGOCIATIONS POUR UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'UNION EUROPÉENNE

La négociation avec les États-Unis pour un Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (PTCI) a occupé une place particulière, la France défendant un objectif d'accord équilibré, ambitieux et mutuellement bénéfique. Le bureau des négociations commerciales (BNC) a préparé les positions agricoles françaises aux 12 réunions du Comité de politique commerciale et aux 2 réunions du Conseil affaires étrangères en format commerce à l'ordre du jour desquelles figurait le PTCI. Il a veillé en octobre 2015 à ce que le deuxième échange d'offres tarifaires entre l'Union européenne et les États-Unis ne soumette pas les produits sensibles agricoles français à une libéralisation dommageable. En coopération avec la direction générale du Trésor, il a procédé au printemps 2015 à un recensement des barrières non-tarifaires américaines à lever dans le cadre de la négociation, soutenu par 6 États membres. Il a également développé avec l'INAO et la DGAL les argumentaires français et européens pour

un niveau élevé de protection des indications géographiques et pour la reconnaissance des réglementations sanitaires et phytosanitaires européennes.

Le PTCI a fait l'objet en 2015 de nombreuses rencontres de haut niveau : rencontres entre le ministre Stéphane Le Foll et le commissaire Phil Hogan, rencontres bilatérales avec les ministres de l'Agriculture européens. Il était également au cœur de la visite effectuée en juin 2015 par le ministre aux États-Unis, et des entretiens qu'il a eus avec son homologue Tom Vilsack, le représentant au commerce M. Froman, les présidents des commissions agricoles de la Chambre des représentants et du Sénat, ainsi que celui du Farm Bureau. ●



Drapeaux des États-membres au Parlement européen de Luxembourg.

LA GESTION DE LA CRISE AGRICOLE ET LES NÉGOCIATIONS DE MESURES AU NIVEAU EUROPÉEN

Dans un contexte de conjoncture particulièrement difficile pour les filières, le ministre de l'Agriculture s'est appuyé sur la DGPE pour dialoguer à la fois avec les professionnels et les institutions européennes afin de dégager des solutions. Le bureau de l'Union européenne (BUE) a mis au point, en lien avec la sous-direction des filières agricoles, des dossiers préparatoires aux Conseils agricoles des 7 septembre, 15 septembre (Conseil informel initié par la France sur cette question des crises agricoles) et du 16 novembre 2015. C'est à l'issue du Conseil du 7 septembre 2015 que la Commission a présenté un premier plan d'action, financé sur fonds européens (hors réserve de crise). Le plan prévoyait 500 millions d'euros

d'aides dont 420 millions d'euros d'aides directes principalement dédiées aux éleveurs laitiers.

Par ailleurs le BUE a également mis au point les instructions pour les Comités spéciaux agriculture (CSA) des 11 septembre, 12 octobre, 26 octobre et 9 novembre 2015 dont l'ordre du jour comportait un point relatif à la situation des marchés agricoles. Eu égard à la gravité de la situation, pratiquement chaque rencontre bilatérale ou multilatérale intéressant le ministre ou la direction générale de la DGPE a vu son ordre du jour comporter un point relatif aux marchés. Le BUE a ainsi préparé, entre le 27 août 2015 et le 31 décembre 2015 :

- Les entretiens bilatéraux du ministre avec son homologue irlandais à Paris le 27 août, avec ses homologues espagnol, portugais et italien à Madrid le 28 août, avec ses homologues polonais et allemand à Berlin le 31 août, avec son homologue finlandais à Paris le 12 décembre 2015 ;
- Les entretiens bilatéraux du ministre avec le commissaire européen Phil Hogan les 1^{er} septembre et 5 octobre 2015 à Paris ;
- Les entretiens de la directrice générale avec ses homologues polonais le 23 septembre à Varsovie et avec son homologue allemand le 6 octobre à Paris ;
- L'entretien du chef du service Europe et International avec son homologue hongrois à Budapest le 15 octobre 2015. ●

LANCEMENT DE L'INITIATIVE INTERNATIONALE « 4 POUR 1000 : LES SOLS POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE CLIMAT »

INTERNATIONAL

Cette initiative vise à montrer que l'agriculture via les sols agricoles, peut jouer un rôle crucial pour la sécurité alimentaire et le changement climatique: l'augmentation du stock de carbone des sols est un levier majeur pour participer à l'objectif de limitation de la hausse des températures, et des sols plus riches en carbone sont plus fertiles plus résilients face aux dérèglements climatiques, ce qui est bénéfique pour la productivité et la sécurité alimentaire.

Le bureau mondialisation et sécurité alimentaire a été au cœur du lancement de cette initiative qui, à partir d'une documentation scientifique solide, cherche à fédérer tous les acteurs volontaires des secteurs public et privé. À ce jour, plus de 170 États et organisations la soutiennent: plus de 40 États, plusieurs organisations internationales majeures, de nombreux instituts de recherche, des ONG, des organisations professionnelles et des entreprises et fondations privées.

Suite à la COP 21, un des objectifs de la DGPE pour 2016 est d'accompagner la structuration de l'initiative, via notamment l'adoption de règles de gouvernance et de principes communs à l'ensemble des projets portés par l'initiative. L'initiative « 4 pour 1000 » a ainsi vocation à devenir une plate-forme collaborative internationale. ●

PLUS D'INFORMATIONS <http://4p1000.org>



Conférence «L'agriculture et les sols agricoles face aux défis du changement climatique et de la sécurité alimentaire : politiques publiques et pratiques» à l'OCDE. Discours de clôture de Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

L'EXPERTISE INTERNATIONALE AU MAAF

Le bureau exportations et partenariats internationaux (BEPI) assure la coordination de la politique du MAAF en matière d'expertise internationale, qui consiste, pour l'ensemble de nos métiers (politiques économiques agricoles, sécurité sanitaire, enseignement technique et supérieur) à exporter notre savoir faire technique et administratif auprès d'État ou d'organisations étrangères sur financement de bailleur de fond internationaux. Notre offre d'expertise est structurée en deux GIP, l'Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (ADECIA) et France vétérinaire international (FVI) pour la coopération vétérinaire.

La DGPE, au travers du GIP ADECIA, se positionne particulièrement sur la gouvernance

et les politiques publiques agricoles essentielles au fonctionnement d'un État en mobilisant une expertise publique de très haute qualité autour de 5 thématiques: signes de qualité, santé des végétaux, politiques agricoles, conseil/formation/recherche et développement rural. Parmi la dizaine de projets de jumelage et de marchés d'assistance technique remportés en 2015, la coopération avec le Royaume d'Arabie-Saoudite a été emblématique. Une dizaine d'experts français menée par Catherine Geslain-Lanéelle a accompagné le ministère de l'Agriculture saoudien dans l'évaluation de ses politiques agricoles, en proposant une stratégie à l'horizon 2025, et une réorganisation de ses services. Par cette fourniture d'expertise, il est espéré accroître l'influence française, et le volume de nos échanges commerciaux bilatéraux. ●

CHAPITRE IV : GOUVERNANCE ET GESTION DE LA PAC

FRÉDÉRIC LAMBERT, CHEF DU SERVICE GOUVERNANCE ET GESTION DE LA PAC (SGPAC)

La création au 1er mai 2015 du service est issue de la volonté de regrouper dans une même structure le pilotage des ressources humaines, des moyens et de la performance, ainsi que l'ensemble des missions liées aux audits et contrôles, à la définition et à la mise en œuvre des aides surfaciques de la PAC ainsi qu'à la coordination du développement rural (deuxième pilier).

L'activité du service en 2015 aura été fortement impactée par les chantiers suivants :

- La mise en œuvre de la réforme de la PAC et la finalisation du plan d'actions FEAGA, avec la définition de nouvelles règles de gestion, la mise en place d'une aide à la trésorerie des agriculteurs, la refonte du registre parcellaire graphique (RPG) pour répondre aux exigences du plan d'actions FEAGA, avec notamment la numérisation
- et le typage de plus de 40 millions d'objets graphiques qui servent de base à la couche des surfaces non agricoles (SNA) et des surfaces d'intérêt écologique (SIE).
- Le déploiement des programmes de développement rural, marqué par la validation fin juin 2015 du cadre national de la programmation 2014-2020 et de l'ensemble des programmes de développement rural à l'automne, la mise en place d'une nouvelle gouvernance État/Régions/ASP, le déploiement progressif de la mise en œuvre opérationnelle, et le démarrage réussi des nouvelles MAEC.
- Une gestion budgétaire complexe, avec la création d'un fonds national de solidarité et de péréquation des chambres d'agriculture, une fin de gestion 2015 qui a permis de faire face aux besoins liés aux refus d'apurement et à la clôture de la programmation FEADER.
- La création de la DGPE, avec une adaptation immédiate des outils de travail, la mise en place d'une communication auprès de nos partenaires extérieurs, le déménagement interne (entre les sites Barbet de Jouy et Maine) afin d'assurer un fonctionnement optimal des nouvelles structures, le calage de la localisation des services sur le futur site unique de Barbet de Jouy, l'élaboration de propositions pour un pilotage de la performance au sein de la DGPE.

L'installation du service a mis en évidence de fortes synergies dans la conduite de ces chantiers entre les deux sous-directions de la gouvernance et du pilotage (SDGP) et de la gestion des aides de la PAC (SDPAC), en lien avec nos partenaires (services déconcentrés et opérateurs). ●



GILLES ALLAIRE, DIRECTEUR DE RECHERCHE AU DÉPARTEMENT SCIENCES SOCIALES, AGRICULTURE ET ALIMENTATION, ESPACE ET ENVIRONNEMENT DE L'INRA, QUI DIRIGE L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Le ministère chargé de l'Agriculture, l'INRA et l'ASP ont constitué un partenariat pour la mise en place d'un Observatoire des programmes communautaires de développement rural (ODR). Ils y ont mis en commun leurs connaissances et compétences afin de créer des bases de données et d'indicateurs permettant tout d'abord une évaluation de la mise en œuvre du règlement de développement rural et des politiques publiques territoriales en général. Cet observatoire permet également de développer des recherches sur la mise en œuvre et l'impact des politiques rurales (soutien aux zones défavorisées, diversification, démarches qualité...) et agro-environnementales, ainsi que sur les transformations des structures et systèmes de production appréhendées dans leur dimension territoriale. Ce partenariat s'est progressivement élargi à de nouvelles structures notamment l'ARF, mais aussi, l'INAO (opérateurs certifiés SIQO), la MSA (emploi agricoles salariés et non-salariés).

L'Observatoire assure une triple fonction : il rassemble des données de plusieurs sources, prépare (normalisation et enrichissement) des jeux de données pour les travaux d'évaluation ou de recherche, et assure la conservation de ces données. Ainsi l'Observatoire est un serveur de données relatives au développement rural accessible par internet particulièrement riche et ayant une profondeur temporelle aujourd'hui importante, couvrant notamment les règlements de développement rural depuis 1994. Les données disponibles et les indicateurs sont rattachés à des codes géographiques (communes, zones Natura 2000...). L'ODR propose des résultats (indicateurs calculés, statistiques et cartes liées à ces indi-

cateurs) et un accès (réservé) aux données et métadonnées. Il permet une visualisation dynamique (actualisation des calculs à chaque affichage) des données et indicateurs à différentes échelles (territoires, départements, régions). Autant d'atouts pour les évaluateurs qui ont pu puiser dans cette banque de données dès l'évaluation ex-post (2010) du Plan de développement rural national (PDRN). Il a servi pour toutes les évaluations depuis : ex-ante du PDRH (2006), mi-parcours 2010 et ex-post en cours depuis 2015.

Les différents chantiers confiés par la DGPE ont été l'occasion d'échanges nourris et constructifs entre les équipes de l'ODR et celles de la DGPE.

Avec la régionalisation des programmes de développement rural, l'Observatoire s'est vu confier une tâche nouvelle au profit des nouvelles autorités de gestion. Il reste bien sûr incontournable pour l'appui aux évaluations y compris régionales, mais il est aussi devenu un outil pour le suivi national et transversal des programmes de développement rural. En collaboration avec les autorités de gestion il s'est concentré depuis 2015 et 2016 sur l'appui à apporter aux autorités de gestion dans la réalisation de leur rapport annuel d'exécution. Gestion des données et préparation des tableaux de restitution sont désormais des activités prévues dans son plan de travail. Les autorités de gestion sont bien sûr libres d'y recourir ou pas, mais dans la mesure où l'Observatoire participe à la formalisation des définitions des données et des restitutions, les autorités de gestion y ont massivement eu recours en fonction de leurs besoins. ●



Démonstration de désherbage mécanique sur maïs à l'institut agricole de Genech (Nord). Observation et suivi par un technicien de la chambre d'agriculture.

GESTION DES AIDES DE LA PAC

LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA PAC

La réforme de la PAC, préparée depuis mi-2012, entrée en application en 2015, consiste à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteurs, de la performance à la fois économique, environnementale et sociale et des territoires ruraux.

Elle se fonde sur un budget important qui a pu être préservé dans la négociation au niveau européen, qui s'élève pour la France à 9,1 milliards d'euros (courants) de crédits européens par an sur la période 2014/2020 (contre 9,3 milliards en 2013).

Tout un ensemble d'aides a été élaboré dans le cadre des négociations conduites par la France au niveau européen. La mise en œuvre a ensuite été déclinée au niveau national suite à de nombreux échanges, menés notamment par la DGPE au cours de plus de 50 réunions, avec les organisations professionnelles agricoles et les autres partenaires concernés. Enfin, ces aides ont fait l'objet d'une large communication tant au niveau des services déconcentrés que des agriculteurs. ●



LES MAEC ET LES AIDES À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'année 2015 constitue la première année de mise en œuvre des aides à l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la nouvelle programmation. Cette mise en œuvre s'appuie à la fois sur un document cadre national (DCN) qui recense les règles communes de gestion des aides du FEADER qui s'appliquent sur l'ensemble de l'Hexagone et les programmes de développements rural régionaux. Le DCN définit notamment les règles de mise en œuvre des aides à l'agriculture biologique dont les montants unitaires ont été fortement revalorisés. Il constitue également la boîte à outils dans laquelle plus de 60 type d'opérations sont décrits et qui peuvent être utilisés

par les autorités de gestion afin de composer au final des MAEC adaptées aux enjeux environnementaux de leurs territoires.

En 2015, les demandes d'aides à l'agriculture biologique sont en forte hausse par rapport à 2014. Les demandes de MAEC ont concerné 22 000 dossiers pour 1,6 millions d'hectares (contre 800 000 hectares engagés en MAE en 2014). Ces demandes d'aides particulièrement importantes ont induit des tensions budgétaires à la fois sur les enveloppes de crédits nationaux et les enveloppes de crédits européens. Pour y faire face, l'enveloppe de crédits État 2015 a été augmentée de 30 millions d'euros pour atteindre 300 millions d'euros. ●



FEADER : mesures agroenvironnementales destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement.
Main présentant des épis de blé.



LA RÉGIONALISATION DU FEADER

Après une année 2014 au cours de laquelle la DGPE avait travaillé à initier le processus d'élaboration de tous les documents qui constituent l'architecture de la programmation FEADER en France : 27 Programmes de développement rural (PDR) régionaux, 2 PDR nationaux et un cadre national, la DGPE a été mobilisée au premier semestre 2015 par une période d'intenses négociations avec la Commission qui a conduit à la validation du cadre national début juillet puis de tous les PDR entre fin juillet et début novembre.

En parallèle, la DGPE a travaillé à la mise en place de tous les éléments nécessaires à la bonne mise en œuvre de la nouvelle architecture de la programmation FEADER au

niveau français. En application de l'article 78 de la Loi MAPTAM, la DGPE a rédigé le décret du 16 avril 2015 qui précise d'une part les orientations stratégiques et méthodologiques pour les PDR des Régions métropolitaines et des DOM et d'autre part les modalités d'instruction des dossiers. Elle a également établi le modèle de convention tripartite ASP/AG/MAAF, qui ont été ensuite signées dans la même année par toutes les autorités de gestion et finalisé le schéma de gouvernance, ce qui a permis de réunir au moins une fois toutes les instances (Comité État Région, Instance nationale de coordination des autorités de gestion et Comité technique transversal) prévues par ce schéma. ●

LA CRÉATION DE LA DGPE

La mission des affaires générales et ressources humaines (MAG-RH) a conduit, en lien avec les services compétents du secrétariat général du ministère, le processus de réaffectation des agents dans leurs nouvelles entités, et notamment la collecte et mise à jour de leur fiche de poste, la publication des postes d'encadrement, ainsi que l'actualisation des applications et des habilitations. Elle a également contribué à la rédaction des textes réglementaires et préparé les nouvelles délégations de signature. Parallèlement, le projet a été présenté et expliqué à chaque étape au travers d'une soixantaine de réunions de consultation auprès des agents, des représentants du personnel et des partenaires. La communication, indispensable dans l'accompagnement

du changement tant en interne qu'en externe, s'est appuyée sur plusieurs outils : plaquettes d'information, rubriques spécifiques sur l'intranet dédié, boîte aux lettres générique, foire aux questions, signature électronique, etc. Dès juillet 2015, la mission a organisé un déménagement interne qui a concerné une centaine de personnes et permis à chaque sous-direction d'être regroupée sur un seul site.

La MAG devenue « MAG-RH », a intégré la sous-direction de la gouvernance et du pilotage et s'appuie désormais sur ses ressources et son expertise en matière de pilotage. La gestion de proximité, la formation et les ressources humaines ont également été renforcées. ●

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2015

Le programme 154 « Economie et développement durable de l'agriculture et des territoires » a été abondé en Loi de finances rectificative 2015 de 1 088 millions d'euros en crédits de paiement. Outre le paiement des refus d'apurement (812 millions d'euros), cet abondement exceptionnel a permis de financer le Plan de soutien à l'élevage pour un montant de 156 millions d'euros et l'accélération des paiements aux bénéficiaires d'un cofinancement FEADER 2007-2013. Le programme 149 « Forêt » a principalement payé le versement compensateur et la subvention d'équilibre de l'Office national des forêts (ONF) de 171 millions d'euros, les missions d'intérêt général confiées à l'ONF (22 millions d'euros) et le plan chablis Klaus (30 millions d'euros). Le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » a notamment financé les programmes pluriannuels des chambres régionales d'agriculture (40,5 millions d'euros).

Le bureau budget et établissement public (BBEP) a également mis en œuvre la réduction du plafond de la taxe pour frais de chambre de 297 à 292 millions d'euros et le prélèvement à hauteur de 75 millions d'euros de la part du fonds de roulement des chambres d'agriculture excédant 90 jours de fonctionnement dont 55 millions reversés au budget général de l'État. Le solde du fonds de solidarité et de péréquation, soit près de 20 millions d'euros, a été affecté à un Fonds national de solidarité et de péréquation (FNSP) créé par décret du 17 avril 2015, pour notamment accompagner les chambres dans leur démarche de mutualisation et conforter celles qui présenteraient une situation financière plus fragile. ●



Assemblée nationale. L'hémicycle.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS FEAGA



Le bureau performance, méthode et réseaux (BP) a coordonné la mise en œuvre du plan d'actions FEAGA avec les principaux acteurs concernés. À la suite de différents constats formulés par des auditeurs européens, la France a mis en œuvre un plan d'actions, validé par les instances communautaires en novembre 2013. Celui-ci comporte trois volets principaux portant sur les droits à paiement unique (DPU), la conditionnalité et le

registre parcellaire graphique (RPG). Les deux premiers volets du plan d'actions ont été mis en œuvre dès 2014.

S'agissant de la mise à jour du RPG, les autorités françaises ont dû déployer un chantier de plus grande ampleur. En 2015, une refonte complète de la gestion du RPG a été décidée et conduite avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière

(IGN). Cette opération a consisté d'une part à redessiner les contours des îlots, d'autre part à numériser toutes les surfaces non agricoles (SNA). Le chantier a mobilisé près de 1 250 experts en photointerprétation en plus des 350 ETPT de vacataires supplémentaires en DDT(M), qui ont réexaminé les contours de plus de 6 millions d'îlots et numérisé près de 42 millions de SNA. ●

LA SÉCURISATION FINANCIÈRE DES DÉPENSES

Le bureau audits et contrôles (BAC) a renforcé le suivi des audits communautaires sur les dépenses de la Politique agricole commune (PAC), avec une implication forte y compris de la direction générale. Le BAC a notamment contribué, avec l'appui du bureau performance, méthode et réseaux (BP), à un contre-chiffre robuste des principales corrections financières proposées par la Commission (audits conditionnalité 2011/2012 et surfaces 2013/2014 avec le recrutement de 3 vacataires).

Le bureau est également à l'initiative du développement et du déploiement du logiciel SECUREA de gestion du suivi des audits. Il a piloté la mise en œuvre du plan d'actions FEADER. Dans le cadre de la régionalisation du FEADER, en lien avec le bureau coordination du développement rural (BCDR) et l'appui du service des affaires juridiques du MAAF, le bureau a initié une réflexion avec les régions et l'Agence de services et de paiement (ASP) sur la question de la répartition de la responsabilité financière en cas de refus d'apurement. ●

CHAPITRE V : OUTRE-MER

ALAIN JOLY, DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX OUTRE-MER (DMOM)

Avec la création de la DGPE en mai 2015, la DMOM a été renforcée avec la création de trois pôles dédiés respectivement au pilotage stratégique et aux dispositifs de soutien, au suivi-évaluation et à la gestion des dispositifs de soutien publics et à l'innovation, au développement et à la compétitivité. Cela lui a permis de développer ses actions de coordination et d'animation avec l'ensemble des directions et services du MAAF, et ses relations avec les autres ministères dont celui des outre-mer.

Avec le nouveau directeur de l'ODEADOM, la délégation a organisé une tutelle technique rapprochée de l'Office fondée sur l'efficacité des soutiens publics, le travail collaboratif et la modernisation du traitement de l'information. Elle a multiplié ses appuis aux DAAF

dans le traitement des dossiers nécessitant l'intervention de l'administration centrale. Elle a fondé de nouvelles relations avec les entreprises ultramarines fondées sur la concertation au service de la triple performance.

Globalement, en 2015, l'action de la délégation s'est structurée pour que la production agricole, agroalimentaire, forestière et la bioéconomie contribuent à la croissance économique des territoires ultramarins, pour que l'agriculture d'outre-mer rayonne et crée de la valeur par ses produits et ses services, qu'elle s'affirme comme un secteur attractif avec des actifs qui bénéficient d'un revenu équitable, et qu'elle soit résiliente et robuste, avec une croissance économique qui pérennise les ressources naturelles des outre-mer. ●

Paysage en Martinique.



38

HERVÉ DEPERROIS

DIRECTEUR DE L'ODEADOM

Les missions de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) sont celles d'un organisme payeur et d'un opérateur de développement de l'économie des outre-mer. L'un de ses objectifs est d'adapter son organisation, sa gouvernance et ses modalités de gestion des aides pour en faire un établissement encore plus réactif et efficace au regard de l'évolution des enjeux des territoires ultramarins. Par exemple, les préfets seront prochainement désignés comme représentants territoriaux de l'Office.

Le Conseil d'administration de l'Office devra être conforté dans son rôle stratégique

d'orientation et les comités sectoriels dans leur fonction de lieu privilégié d'échanges sur l'orientation et l'articulation des actions des filières agricoles et agroalimentaires. Ce travail a été initié en 2015, parallèlement au démarrage du renforcement de la fonction d'observatoire de l'économie agricole des outre-mer de l'Office.

En matière de développement, sa mission est d'améliorer la complémentarité des interventions publiques communautaires, nationales et locales, notamment en participant aux réflexions stratégiques et par la formulation de propositions opérationnelles d'adaptation des dispositifs de soutien. L'Office devra éga-

lement rechercher des effets combinés entre la politique agricole en faveur des régions ultra-périphériques, la politique de développement rural, la politique de cohésion économique, sociale et territoriale et les politiques commerciales et fiscales.

S'agissant des entreprises et des filières, de l'emploi et de la valorisation des territoires, sa mission est centrée sur la compétitivité et la performance environnementale. Ainsi, l'action de l'Office devra se centrer autour de l'organisation économique, la qualité, l'innovation, la transformation locale et l'économie circulaire, l'agro-écologie et l'adaptation au changement climatique. ●



Guadeloupe.
Régime de bananes sur un bananier.

LA DMOM, PLATE-FORME DE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET DE SUIVI OPÉRATIONNEL DES POLITIQUES

Responsable du POSEI, équivalent du premier pilier de la PAC pour les outre-mer, la délégation gère, avec le Ministère des outre-mer, le processus annuel de modification des mesures du programme. Le travail collaboratif réalisé en 2015 avec l'ODEADOM, les DAAF et les professionnels a permis, notamment, de simplifier le dispositif de soutien aux filières animales de Guadeloupe et de lier le programme au plan banane durable.

Chargée de l'adaptation du cadre juridique aux réalités des outre-mer, en 2015, la délégation a coordonné un important travail portant sur huit décrets d'application de la Loi d'avenir pour l'agriculture, dont celui relatif au Comité d'orientation stratégique et de développement

agricole (COSDA) et au Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) dans les outre-mer. Parallèlement, la délégation a coordonné la recodification du volet outre-mer du code rural et de la pêche maritime avec le service des affaires juridiques du ministère.

La délégation est chargée de coordonner la mise en œuvre du projet agro-écologique dans les outre-mer. Elle s'est attachée en particulier à l'intégration des objectifs agro-écologiques dans les stratégies de filières. Elle a également défini le cadre de l'adaptation de l'outil d'autodiagnostic métropolitain aux outre-mer. En outre, le plan national agroforesterie a été lancé par le ministre en décembre 2015. La délégation a travaillé à la conception d'un

volet outre-mer de ce plan. Enfin, quatre GIEE ont été reconnus en 2015 en Martinique. La délégation s'est attachée à la promotion des GIEE au sein des filières ultramarines.

Le Conseil d'administration de l'ODEADOM de novembre 2015 a permis l'approbation des 4 stratégies de filières outre-mer demandées par le ministre en 2013. Cette étape préalable a permis à la délégation de lancer un travail d'articulation des outils tant stratégique que de soutien des filières de chaque territoire et en inter-DOM. Le rôle attendu des comités sectoriels de l'Office a été précisé. Les modalités de déclinaison des stratégies filières en plans d'actions ont été actées lors de comités sectoriels en décembre 2015. ●

LA TUTELLE STRATÉGIQUE DE L'ODEADOM

En 2015, la délégation s'est attachée à mettre en œuvre les nouvelles dispositions afférentes à la tutelle des opérateurs et à prendre en compte les recommandations formulées par la cour des comptes après son audit sur la gestion de l'office pour les exercices 2009

à 2014. Le travail collaboratif a été développé. Divers chantiers ont été lancés avec les réunions des instances de l'office et des DAAF comme jalons pour le suivi de la progression du travail. ●



Guadeloupe.
Traitement et nettoyage des bananes sur les hauts de Cambrefort à Capesterre Belle-Eau.

L'INNOVATION DANS LES OUTRE-MER

La délégation est chargée de l'innovation dans les outre-mer. L'année 2015 est une année charnière entre la fin de RITA 1 (2011/2014), dont le bilan positif a été mis en avant, et le lancement de RITA2 (2015/2020). La délégation a été très active dans le pilotage et le suivi du dispositif, en relation étroite avec les ani-

mateurs nationaux du dispositif (l'ACTA et le CIRAD). 2015 a été dédiée à l'évolution de la gouvernance, pour l'adapter au nouveau mode de financement État/collectivités/FEADER tout en préservant les partages d'expériences inter-DOM et de transfert au cœur du dispositif RITA. ●

LA COORDINATION AU SEIN DU MAAF

Travaillant en relations étroites avec la DGAL sur les questions alimentaires et sanitaires dans les outre-mer, en 2015, la délégation a contribué au traitement du dossier Citrus Greening qui détruit les agrumes de Guadeloupe. De même, elle a contribué au démarrage du troisième plan d'actions chlordécone. Enfin, la délégation a travaillé avec les services de la DGAL pour le développement du dispositif d'identification animale à Mayotte et l'appui au projet de construction de l'abattoir de ruminants. ●

CHAPITRE VI : ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

SERGE LHERMITTE, DÉLÉGUÉ MINISTÉRIEL AUX ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES (DMEA)

L'action de la DMEA s'est structurée autour de trois composantes : le collectif à l'échelle de la filière, l'individuel au niveau de l'entreprise et l'influence interministérielle de la DGPE. Grâce aux échanges continus – plus de 250 rencontres en huit mois – avec les représentants professionnels, des dirigeants d'entreprises et les directions techniques des autres ministères, la DMEA aura contribué en 2015 au sein de la DGPE :

- À accroître notre connaissance collective des principales entreprises structurantes des filières agroalimentaires françaises, et à développer le réflexe de prendre en compte dans nos analyses les interdépendances économiques existantes entre amont agricole et aval agroalimentaire. Cette approche a été mise à profit en lien avec la SDFA notamment dans le cadre de la gestion des crises des filières d'élevages, ou encore dans l'élaboration du rapport de mission sur la filière sucre dans la perspective de la fin des quotas ;
- À accompagner la concrétisation de projets d'investissements d'entreprises, aidant ainsi à la création de valeur et d'emplois dans les territoires. L'action de la DMEA en lien avec la SDC s'est notamment concentrée sur la mise en place de leviers financiers spécifiquement destinés à l'agroalimentaire, grâce au programme des investissements d'avenir, et à accroître la visibilité de l'ensemble de la palette d'outils mobilisables, tout ceci en lien étroit avec FranceAgriMer, Bpifrance, l'Ademe, et les DRAAF ;
- À soutenir des entreprises devant faire face à des difficultés conjoncturelles, en collaboration avec le CIRI, les CRP, les DRAAF, les DIRECCTE et les cabinets ministériels concernés, contribuant ainsi à préserver de l'activité et des emplois dans les territoires ;
- À susciter et à soutenir les démarches collectives vertueuses portées par les professionnels notamment dans le cadre du contrat de filière alimentaire ;
- À contribuer à une meilleure prise en compte et à une plus grande visibilité de l'agroalimentaire dans les initiatives portées par d'autres ministères, comme par exemple dans le cadre de la Nouvelle France Industrielle, du Programme des Investissements d'Avenir, de la préparation de la COP21, de la simplification administrative ou encore d'initiatives réglementaires.

L'animation par la DMEA, conjointement avec la direction générale des entreprises (DGE), du réseau des référents régionaux agroalimentaires présents en DRAAF et en DIRECCTE ainsi que des chargés de mission qui les épaulent, permet d'amplifier l'impact de ces actions en en assurant une déclinaison dans les territoires. Les retours positifs des partenaires confirment la pertinence de ces orientations et nous encouragent à redoubler d'effort pour poursuivre dans cette voie en soutien de la création de valeur et d'emploi au sein de toutes les filières économiques suivies par le MAAF. ●

PROJETS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES D'AVENIR (P3A) :

UN SIGNAL FORT EN FAVEUR DES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES AU SEIN DU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)

L'action de la DGPE en 2015 en faveur de l'investissement des entreprises agroalimentaires s'est organisée en deux volets :

1. Mieux faire connaître auprès des entreprises la large palette de solutions de financements mobilisables pour concrétiser leurs projets (CSO investissements, réunions investissements verts, réunion d'information en région à l'initiative des référents, brochures, plaquettes...).
2. Mettre en place des outils de soutien dédiés aux filières agroalimentaires en complément des outils transverses visant l'ensemble des industries.

Ce second volet avait commencé à prendre corps dès 2014 au travers d'un appel à projets de 20 millions d'euros mis en œuvre par Bpifrance, dédié aux projets innovants dans le domaine de l'alimentation sur-mesure, un des axes stratégiques de la solution « alimentation intelligente » de la Nouvelle France Industrielle. En 2015 nous sommes allés plus loin avec le lancement d'une nouvelle action du programme des investissements d'avenir entièrement dédiée aux filières agricoles

et agroalimentaires, dotée de 120 millions d'euros sur la période 2015-2017 et mis en œuvre par FranceAgriMer.

En s'appuyant sur les priorités stratégiques identifiées par les représentants professionnels dans le cadre de l'élaboration de la solution « alimentation intelligente » et des stratégies de filières 2025, trois appels à projets (AAP) ont été élaborés avec les ministères en charge de l'industrie, de la recherche, de l'environnement et le Commissariat Général à l'Investissement - structure rattachée au Premier ministre, en charge du pilotage global du PIA. Deux de ces AAP adoptent une approche sectorielle, ciblant la modernisation des serres et la compétitivité des outils d'abattage et découpe. Le troisième adopte une approche transverse pour soutenir l'émergence d'innovations et d'investissements structurants dans toutes les filières agricoles et agroalimentaire. Les entreprises peuvent candidater sur ce dernier dispositif dès 200 000 euros d'investissement, ce qui permet notamment de cibler les PME qui constituent la majorité du tissu d'entreprises agroalimentaires. L'objectif est par ce biais



de soutenir la performance économique, environnementale et sociale des entreprises, accompagner la transformation des filières et gagner des parts de marchés en France comme à l'international.

La très forte mobilisation des équipes de FranceAgriMer, en charge de l'accompagnement des porteurs de projets et de l'instruction des dossiers, permet de soumettre en continu des projets à l'avis du comité de pilotage interministériel présidé par la DGPE, puis à la décision finale du Premier ministre. Ce sont en tout sur 2015, 35 millions d'euros qui ont ainsi été accordés en soutien à des projets portés par des entreprises de toute taille, en particulier des PME, illustrant la réussite du démarrage de ce nouveau dispositif. ●



Les Deux Gourmands : Biscuits au coquelicots, aux saveurs fruitées avec les meilleurs ingrédients des terroirs d'Île-de-France. Gros plan d'une main présentant des biscuits.

UNE PORTE D'ENTRÉE PRIVILÉGIÉE AU SEIN DE LA DGPE POUR LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES ET LEURS REPRÉSENTANTS : UN EXEMPLE AVEC L'ANIA

Dans le cadre de ses missions la DMEA assure un échange régulier avec les structures professionnelles nationales sur tous les sujets d'actualité touchant à l'activité des entreprises agroalimentaires.

C'est une démarche qui se positionne en appui des bureaux filières lorsque l'interlocuteur représente un secteur ou une branche particulière, mais aussi en appui plus globalement de la DGPE, en particulier du service de la compétitivité et de la performance environnementale et du service Europe et international, lorsque les sujets concernent l'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire. C'est typiquement le cas dans les échanges avec l'ANIA qui représente d'un bloc une majorité des secteurs de l'agroalimentaire.

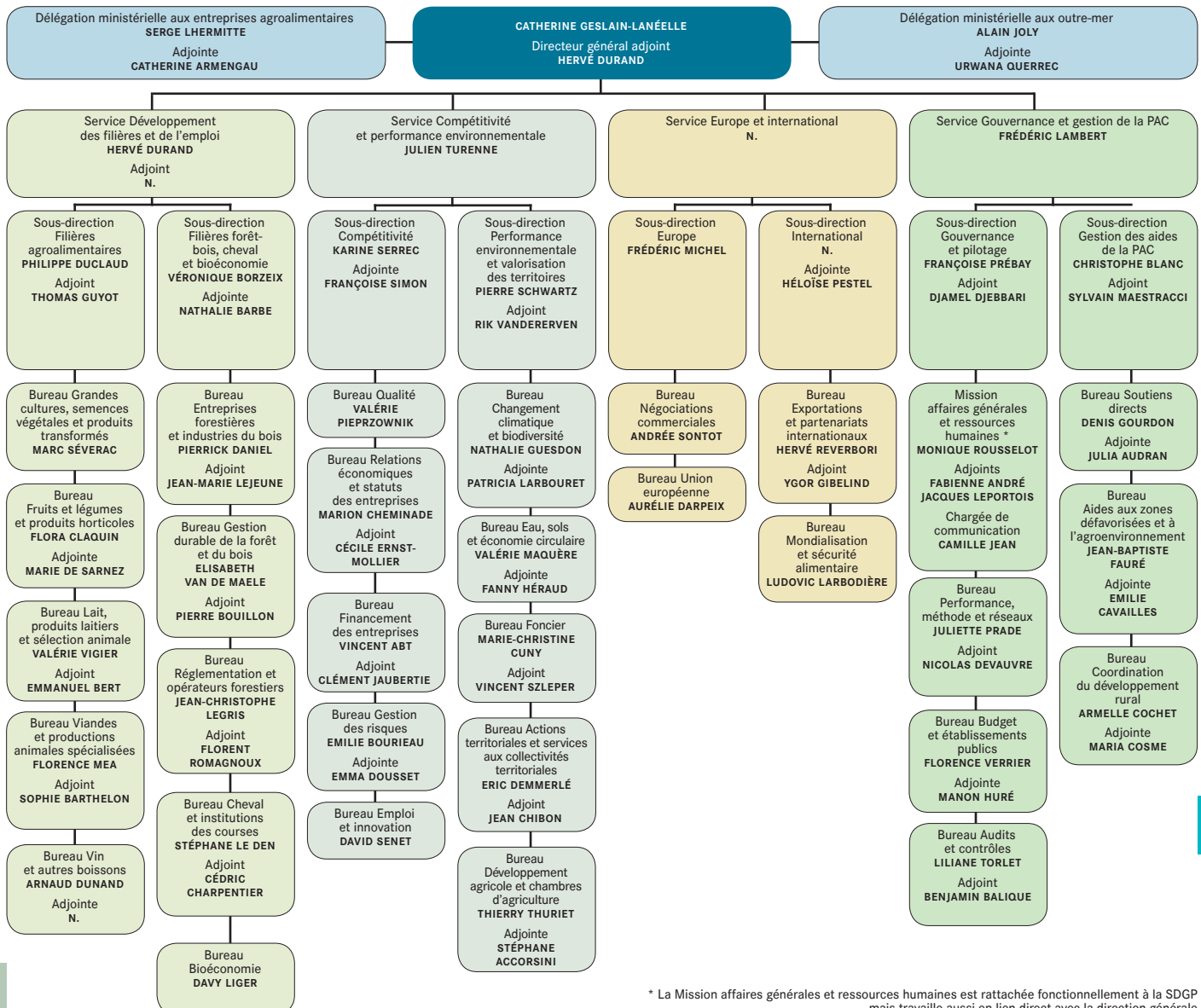
L'ANIA trouve ainsi avec la DMEA une porte d'entrée privilégiée au sein de la DGPE en capacité d'installer le dialogue et la réflexion tant avec les différents services du MAAF qu'avec les directions des autres ministères. Le positionnement de la DMEA permet à la fois de contribuer à donner de la visibilité à l'ensemble de l'action de la DGPE et à consoli-

der notre positionnement sur la large palette des sujets susceptibles d'être abordés au contact des représentants professionnels agroalimentaires.

C'est ainsi, que nous avons pu collectivement par exemple :

- En lien avec la DGE, préserver au sein de la Nouvelle France Industrielle un volet dédié à l'agroalimentaire lorsque les 34 plans industriels ont été concentrés en 9 solutions industrielles en mai 2015 ;
- Suivre et contribuer aux travaux des cinq groupes de travail du contrat de filière (emploi formation, financement et innovation, défi vert, relations au sein de la filière, exportation) qui associent notamment l'ANIA, Coop de France et la CGAD ;
- Ou encore, en lien avec la DGAL, à amener les professionnels à être force de proposition dans le cadre de certains dossiers conflictuels au sein de la filière comme celui de l'étiquetage nutritionnel porté par le ministère de la santé. ●

ORGANIGRAMME DGPE



* La Mission affaires générales et ressources humaines est rattachée fonctionnellement à la SDGP mais travaille aussi en lien direct avec la direction générale

